

Foire aux questions

à destination des personnes éligibles

que propose Culture pour tous ?

Des invitations à des événements culturels sont collectées par Culture pour tous et mises à disposition de structures partenaires (social, insertion, handicap, soin) via la billetterie solidaire. Ces structures peuvent consulter l'offre sur le site de Culture pour tous et la proposer aux personnes qu'elles accompagnent.

à qui sont destinées les invitations ?

Les invitations sont réservées aux personnes rencontrant des difficultés économiques, sociales, etc. Pour avoir accès aux invitations, les personnes doivent être suivies par une structure qui est partenaire de Culture pour tous.

à qui s'adresser ?

Culture pour tous ne distribue pas directement les invitations. Ce sont les structures partenaires de Culture pour tous qui relaient ces invitations.

La liste de ces structures est accessible sur ce site, à la rubrique [annuaire des coopérateurs](#).

- ▀ Si vous êtes déjà en relation avec une structure partenaire de Culture pour tous : vous pouvez contacter le référent Culture pour tous de cette structure ; il vous expliquera si vous pouvez bénéficier d'invitations et comment faire ;
- ▀ Si la structure que vous connaissez n'est pas partenaire de Culture pour tous, n'hésitez pas à lui parler de nous ;
- ▀ Pour toute autre information, n'hésitez pas à nous contacter.

comment soutenir Culture pour tous ?*

Culture pour tous accueille toute personne souhaitant rejoindre l'association pour y être bénévole. N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus.

Il est aussi possible d'adhérer à Culture pour tous. La cotisation annuelle pour les personnes physiques est de 15 €.

Culture pour tous est une association reconnue d'intérêt général. Un don effectué par un particulier à l'association donne droit à une réduction d'impôt de 66% de sa valeur, dans la limite de 20% du revenu imposable.

d'autres questions ?

Pour les poser, nous écrire à equipe@culture-pour-tous.fr